



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

Destinataires :

- . Bureau national
- . Fédérations
- . URI
- . UD
- . Secrétaires confédéraux

N°38 du 12 septembre 2019

REFORME DES RETRAITES : DISCOURS DE LA METHODE AU CESE

Aujourd'hui s'est déroulée une plénière exceptionnelle au CESE en présence du Premier ministre Edouard Philippe au sujet de la réforme des retraites, et plus particulièrement de la méthode choisie par le gouvernement pour la suite de la concertation en vue de la rédaction du projet de loi.

Il en ressort, comme l'avait demandé la CFDT, que les préconisations du rapport Delevoye constitueront bien la base de la discussion qui s'ouvre. Par ailleurs, la CFDT se félicite d'avoir été entendue sur un certain nombre de sujets, même si leur prise en compte et les réponses apportées restent encore insuffisantes. La CFDT continuera de peser dans la suite de la discussion pour défendre ses revendications.

Cette discussion devrait s'articuler entre la concertation sur le projet de loi, la consultation citoyenne et la concertation sectorielle, ce qui devrait donner un cadre efficace pour avancer. En tout cas, elle doit permettre aux salariés des régimes spéciaux et à leurs employeurs deux choses :

- passer à une phase de concrétisation des modalités de la transition vers le nouveau système,
- négocier des compensations en matière de salaire, de carrière, et de conditions de travail.

L'échéance retenue pour le vote de la loi a elle aussi été précisée : ce sera à l'été 2020, ce qui laisse le temps nécessaire pour articuler soigneusement les trois discussions. De la même manière, le gouvernement prévoit une transition très progressive comme la CFDT le demandait, avec un principe de convergence progressive et en tout cas aucun alignement brutal. Reste qu'il faudra en préciser les détails, car la transition devra être différenciée selon les dispositifs à faire évoluer.

Il a également évoqué les nécessaires mesures d'accompagnement de la réforme pour certains fonctionnaires (enseignants, enseignants-chercheurs, aides-soignants) en soulignant qu'il faudrait repenser les carrières et le système de rémunération qui les accompagne.

Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé vouloir s'appuyer sur la « mobilisation des employeurs » pour engager une réflexion sur le travail des seniors. Dans un premier temps, il a annoncé qu'il confierait une mission sur le maintien dans l'emploi des seniors à Sophie Bellon (SODEXO), Jean-Manuel Soussan (Bouygues Construction) et Olivier Meriaux (ancien directeur général adjoint de l'ANACT). Pour la CFDT, ce peut être un espace pour faire avancer les revendications qu'elle a toujours portées, notamment le droit à la retraite progressive et l'ouverture de négociations sur la QVT. Cependant, le fait que cette mission soit principalement confiée à des responsables d'entreprise a de quoi interroger quand on sait à quel point les entreprises ne jouent pas le jeu en la matière.

Si le Premier ministre a également évoqué la question de la pénibilité comme une mesure de justice, il en est par contre resté aux propositions du rapport qui, pour la CFDT, sont très insuffisantes. La pénibilité reste donc pour la CFDT un des principaux sujets pour la deuxième phase de concertation.

Enfin, il a fait une ouverture en direction d'une gouvernance plus partagée avec les partenaires sociaux. Il a aussi beaucoup insisté sur la nécessité d'un retour à l'équilibre financier pour 2025 et annoncé une saisine du COR pour objectiver la situation financière des régimes de retraites sur les 10 prochaines années et proposer d'éventuelles mesures à prendre pour garantir l'équilibre financier du régime en 2025. Le COR devra remettre ses conclusions d'ici le mois de novembre. La CFDT, qui n'a pas à faire la démonstration de son sens des responsabilités en matière de gestion des régimes de retraite, est elle-même demandeuse d'une analyse objective du COR qui devrait permettre de contester l'analyse du Premier ministre, qui s'obstine à expliquer les déficits transitoires par un prétendu déséquilibre démographique. L'expérience de la gouvernance par les partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco (régime en points) montre qu'une place des partenaires sociaux garantit, en plus de la responsabilité, une vision globale des enjeux, au-delà du seul prisme budgétaire.

Dès la semaine prochaine, un nouveau cycle de réunions bilatérales avec le Haut-commissaire à la réforme des retraites s'ouvrira. Il devrait aborder les thèmes suivants :

- les mécanismes de solidarité ;
- les conditions d'ouverture des droits à pension ;
- les conditions de l'équilibre en 2025 et les modalités de pilotage et de gouvernance du futur système ;
- les modalités de transition des 42 systèmes existants vers le futur système et les garanties qui devront accompagner cette transition.